

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **62-63 (1991-1992)**

Heft 1: **Face à l'avenir : les banques régionales sans complexes**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

quelles nous trouvons en particulier les opérations sur titres – est basé sur de nombreuses déductions. Relevons en particulier que les membres de l'Union ne disposent pas d'accès direct à certains segments de marché importants. Ils doivent par conséquent se rabattre sur une coopération avec d'autres groupes bancaires, ce qui crée une dépendance indéniable. Pour améliorer cette situation, il n'existe aucune autre ressource que de cumuler le potentiel d'affaires des banques régionales suisses, de manière à ce qu'elles puissent se présenter sur le marché comme puissance autonome.

Un autre aspect devrait également conduire à de telles conclusions dans le secteur commercial. Le Marché intérieur européen aidant et en s'inspirant d'autres évolutions, toute une série de clients commerciaux poseront de nouvelles exigences à leurs relations bancaires et considéreront de nouvelles prestations de service comme allant de soi. Si les banques régionales ne sont pas capables d'y satisfaire en régie propre, elles seront forcées de se rabattre sur les services de tiers, à l'instar des affaires de commission. Un nombre restreint de membres seraient, tout au plus, capables de fournir de telles prestations sans aide extérieure. Si l'on considère par contre le problème avec l'ensemble du groupe bancaire comme toile de fond, on obtient une perspective nettement plus optimiste.

Les démarches possibles

Il serait possible de créer des instruments

communautaires adéquats, dynamiques, au sein même du groupe bancaire. Au début des années 60, nous avons assisté à la création de la Centrale d'émission et de la Centrale de placements; au début des années 70, ce fut le tour de l'Union des banques régionales suisses, alors que les années 80 nous ont gratifiés de la Centrale de clearing. Dans cet ordre d'idées, la fondation d'institutions communautaires performantes dans le secteur du commerce et des finances pourraient correspondre à l'évolution à long terme du groupe.

Ce qui est recherché, c'est un instrument investissant de nouveaux domaines, à l'instar de la Centrale de clearing des banques régionales en matière de trafic des paiements. Nous y retrouvons une conception fondamentalement différente de celle d'une banque centrale disposant de compétences étendues de commandement. Dans le contexte de toute nouvelle solution, les membres doivent pouvoir y puiser des ressources selon leurs besoins individuels. Seule une telle conception garantit une autonomie absolue. Cette dernière est le moteur conceptuel des banques régionales; elle leur permet, avant toute chose, de proposer une alternative judicieuse dans le système bancaire suisse. Des exemples puisés à l'étranger montrent quelles idées sont réalisables: là comme ailleurs, la synthèse entre l'autonomie des membres et des œuvres communautaires performantes mènent et mèneront au succès, à l'avenir également.

R. B.

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Co-présidents :

Jean-Baptiste Beuret, Delémont
Philippe Eichenberger, Moutier

Secrétaire général

et rédacteur responsable :
Jean-Paul Bovée, Moutier

Administration de l'ADIJ et rédaction des «Intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, ☎ 032 9341 51, c.c.p. 25-2086-1